



Conseil municipal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

OBJET : FINANCES

7) Budget Primitif 2023

Budget Supplémentaire - Décision modificative n°1

D/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_07D-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023

ETAT DE PRESENCE POINT 7

Nombre de membres composant le Conseil.....	49
Nombre de Conseillers en exercice.....	49
Présents.....	36
Absents représentés.....	10
Absents excusés.....	2
Absents non excusés.....	1

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX NEUF OCTOBRE à MERCI DE SAISIE L HEURE DE LA SEANCE DANS LA FICHE SEANCE, le Conseil Municipal de la Ville d'Ivry-sur-Seine s'est réuni en assemblée sous la présidence de Monsieur Philippe BOUYSSOU, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 13 octobre 2023 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ETAT DE PRESENCE POINT 7

PRÉSENTS

M. BOUYSSOU, Maire

Mme BERNARD, M. BUCH, Mme CHOUAF, Mme FREIH BENGABOU, M. GASSAMA, Mme KIROUANE, Mme LERUCH, M. MARCHAND, Mme MISSLIN, Mme OUDART, M. OURABAH-BERTOUT, M. PECQUEUX, Mme PIERON, M. PRIEUR, M. QUINET, M. RHOUMA, M. SPIRO, adjoints au Maire

Mme BOUFALA, Mme DORRA, Mme GILIS, Mme HALLAF-ISAMBERT, Mme LALANDE, Mme LE FRANC, Mme MACALOU, Mme MEDEVILLE, Mme OUABBAS, Mme PETER, Mme RAER, M. AUBRY, M. BADI, M. BOUILLAUD, M. HARDOUIN, M. MALHEIRO, M. MASTOURI, M. MRAIDI, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme DIARRA, Conseillère municipale, représentée par M. OURABAH-BERTOUT,
M. FOURDRIGNIER, Conseiller municipal, représenté par Mme OUABBAS,
Mme BLONDET, Conseillère municipale, représentée par Mme HALLAF-ISAMBERT,
Mme BOULKROUN, Conseillère municipale, représentée par M. HARDOUIN,
M. SEBKHI, Conseiller municipal, représenté par M. MRAIDI,
M. DANSOKO, Conseiller municipal, représenté par M. GASSAMA,
M. FAVIER, Conseiller municipal, représenté par Mme PETER,
M. KHALED, Conseiller municipal, représenté par Mme LERUCH,
Mme MEDDAS, Conseillère municipale, représentée par Mme CHOUAF,
M. GUESMI, Conseiller municipal, représenté par M. MASTOURI.

ABSENTS EXCUSÉS

M. BAMBA, Conseiller municipal,
M. MOKRANI, Conseiller municipal.

ABSENTS NON EXCUSÉS

Mme KAAOUT, Conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membre en exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.



FINANCES

7) Budget Primitif 2023

Budget Supplémentaire - Décision modificative n°1

D/ Budget annexe du centre médico psycho-pédagogique

LE CONSEIL,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

vu les crédits inscrits au budget primitif 2023,

vu les résultats du compte administratif 2022,

vu la décision modificative n°1 et ses annexes ci-jointes,

DELIBERE

Adopté à l'unanimité

ARTICLE 1 : ADOPTE la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique, ci-annexée.

ARTICLE 2 : PREND ACTE des annexes jointes à la décision modificative n°1 de l'exercice 2023 du budget annexe du centre médico psycho-pédagogique.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2023

RECU EN PREFECTURE

LE 27 OCT. 2023

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 27 OCT. 2023

Accusé de réception en préfecture
094-219400413-20231019-DEL20231019_07D-DE
Date de télétransmission : 27/10/2023
Date de réception préfecture : 27/10/2023